

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

10 juin 2015

Le dix juin deux mil quinze, à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune de CRAS, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme Nicole DI MARIA, Maire.

Date de la convocation : 5 juin 2015

Étaient présents : DI MARIA Nicole – WATRE Didier – MARTOIA Guido – CHEVAL Bénédicte – VEYRET Gérard – CHARRIN Andrée – CROS Geneviève – DEPLANTES Françoise GUILLERME Sandra – MATT Alexandre

Étaient représentés : DELACOUR Jean-Marie

Absent(s) excusé(s) : Néant

A (ont) été nommé(e) (s) secrétaire(s). Bénédicte CHEVAL

2015-30 : PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION APLOMB

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le partenariat existant avec l'association aplomb - loi 1901, dans le cadre de l'économie sociale et solidaire, concernant la mise à disposition gratuite de locaux appartenant au tènement communal (ex- entreprise David), à des fins d'organisation de formations. Un contrat de bail avait été établi jusqu'à la date du 15 mars 2014 qui correspondait au changement de l'équipe municipale. Un partenariat sur du long terme est proposé aux élus. Des réunions de travail ont eu lieu. Le maire propose dans un premier temps de prendre une délibération de principe pour acter un partenariat sur une durée de 12 ans.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition de convention de partenariat avec l'association Aplomb, pour une durée de 12 ans éventuellement renouvelable par tranches de 6 ans, pour la mise à disposition d'une partie des locaux de l'ancien bâtiment David. La convention de mise à disposition sera rédigée avant la fin septembre 2015, et prendra en compte la construction d'un abri situé entre le four à pain et le bâtiment David, selon les préconisations de la commune et en accord avec l'association.

2015-31: VALIDATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Madame le maire indique qu'il est fait obligation à la Régie Eau et Assainissement, en tant que gestionnaire du service public de distribution de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées, de présenter un rapport concernant le prix et la qualité du service public sur l'eau potable et l'assainissement (RPQS).

Ce rapport reprend les données suivantes : la tarification eau et assainissement, les indicateurs de performances et financiers, la caractérisation technique du service, les travaux réalisés, les programmes de travaux.

Madame le maire précise que ce rapport a été établi par la régie intercommunale d'eau et d'assainissement et que celui-ci est destiné notamment à l'information des usagers. Présentation est faite à l'ensemble des conseillers du RPQS établi pour l'année 2014. Le rapport annuel 2014 a été approuvé sur le prix et la qualité du service.

2015-32 : DESAFFILIATION DE GRENOBLE-ALPES METROPOLE DU CDG

Le CDG38 est un établissement public administratif, dirigé par des élus des collectivités, au service de tous les employeurs territoriaux de l'Isère. Fondé sur un principe coopératif de solidarité et de mutualisation des moyens. Le CDG38 accompagne les élus, au quotidien, dans leurs responsabilités d'employeur dans différents domaines. Les collectivités de moins de 350 agents sont affiliées obligatoirement au CDG38 ; les autres collectivités peuvent bénéficier de ces prestations si elles le souhaitent, dans le cadre d'une affiliation dite « volontaire ». Par courrier du Président du CDG 38, le conseil est informé de la demande de désaffiliation de la Métropole, à effet du 1^{er} janvier 2016. En effet, les effectifs de l'établissement Grenoble Alpes Métropole ont progressivement augmenté ces dernières années. La Métropole souhaite désormais se doter d'outils et de moyens pour mettre en place une politique de ressources humaines ambitieuse, pleine et cohérente, qui intègre toutes les dimensions liées à la vie professionnelle des agents : santé au travail, avancement, mobilités, prévention et discipline. Pour le CDG 38, cette désaffiliation appelle une mise en adéquation de ses ressources et de ses modalités d'intervention, principalement dans les domaines suivants : conseil statutaire et CAP d'une part, santé et sécurité au travail d'autre part. Vu le courrier du 26 mai 2015 du Président du CDG 38 sollicitant l'avis du Conseil sur la désaffiliation de GRENOBLE ALPES METROPOLE au 1^{er} janvier 2016, après en avoir délibéré, le conseil municipal ne s'oppose pas à la désaffiliation de de Grenoble Alpes Métropole.

2015-33 : ACTUALISATION DU REGIME INDEMNITAIRE MISE A JOUR DES GRILLES INDICIAIRES

Mme DI MARIA Nicole rappelle au conseil municipal la délibération du 10 novembre 2011 instaurant un régime indemnitaire au personnel communal. Conformément à l'arrêté du 24/12/2012 abrogeant l'arrêté du 26 décembre 1997 relatif à l'indemnité d'exercice des missions des préfetures. Depuis le 1^{er} février 2015, les grilles indiciaires de chaque échelle ont été modifiées et par conséquent, les modalités d'attribution votées en 2013 ne correspondent plus aux grilles de rémunérations actuelles Mme le Maire propose compte tenu de ces éléments : l'examen d'un régime indemnitaire présenté par filière, fixé selon les textes actuellement en vigueur.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
10 juin 2015

DOSSIERS EN COURS :

Traité Transatlantique : TAFTA.

Devant les incertitudes engendrées par ce traité, le conseil adopte la motion ci-jointe.

INFORMATIONS DIVERSES :

L'assemblée générale de l'ADMR aura lieu le 25 juin, une élue participera.

Les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre 2015.

Charte Forestière : les deux élus ayant participé à la réunion de la Charte Forestière à la Forteresse le 9 juin en dressent le compte-rendu :

- une carte retraçant les chemins pouvant être utilisés par les forestiers est en cours d'élaboration.
- des documents destinés à régler les procédures vont être mis à disposition des Mairies auprès desquelles les exploitants devront signaler leur intervention sur le territoire communal.

Fermeture de la Mairie pendant l'été : du 1^{er} au 18 août inclus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 30.

Le Maire,
Nicole DI MARIA